

Paris, le 1 Février 2016

Le partenariat Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'étend aux Pays-Bas

- La société commune aux Pays-Bas a démarré ses activités le 1 Février 2016
- Le partenariat est désormais opérationnel dans 7 pays Européens, représentant 79% du périmètre cible¹.

Suite à l'annonce le 10 juillet 2014 de la signature d'un accord-cadre de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (SCF et ses affiliés), la société commune aux Pays-Bas démarre ses activités dès le 1^{er} Février 2016².

Cet accord concerne 11 pays européens, dont 7 sont maintenant opérationnels.

Cette société assure dorénavant le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que celui de leurs clients aux Pays-Bas.

Grâce à ce partenariat, Banque SA Finance retrouve toute sa compétitivité dans ce pays.

A propos de Banque PSA Finance

Etroitement associée à la politique commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS, Banque PSA Finance (BPF) assure dans les 23 pays où elle est implantée, seule ou en JV, le financement des ventes des véhicules par les réseaux des trois marques. La Coopération signée en juillet 2014 avec Santander Consumer Finance portant sur la création de sociétés communes ou accords commerciaux dans 11 pays européens et l'accord signé le 24 juillet 2015 avec Banco Santander Brazil portant sur le Brésil permettent de renforcer la compétitivité des trois Marques du Groupe PSA Peugeot Citroën en Europe et au Brésil. Pour plus d'informations, aller sur : <http://www.banquepsafinance.com>

Contacts

Relations Presse	Relations Investisseurs
Pierre-Olivier Salmon +33 (0) 1 40 66 47 59 pierre-olivier.salmon@mpsa.com	Frédéric Brunet +33 (0) 1 40 66 42 59 frederic.brunet@mpsa.com
Pierre Nectoux +33 (0) 1 46 3954 43 pierre.nectoux@mpsa.com	

¹ 79% de l'encours concerné par l'accord cadre de Banque PSA Finance au 31/12/2014.

² Cet accord cadre prévoit la création de dix sociétés communes et d'un partenariat commercial en Europe : en février 2015, démarrage des deux premières sociétés en France et au Royaume Uni ; en août 2015, de l'accord commercial au Portugal, le 2 octobre 2015 de deux sociétés communes en Espagne et en Suisse; puis en Janvier 2016, de la société commune en Italie.